

## AVIS DE PROMULGATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #328 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par le soussigné Directeur général et greffier-trésorier, qu'à la séance du 4 avril 2023, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement #328 décrétant les travaux de réfection des infrastructures de l'avenue Margaret et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts.

Le règlement peut être consulté au bureau du Directeur général et greffier-trésorier du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Hemmingford, le 4 avril 2023



Michael Krohn  
Directeur général et greffier-trésorier